



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Cinq Juin à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame CHERVIN Stéphanie, Maire

Étaient présents :

**Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.
Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD.
M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BOURDUCHE
M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-
ROLLAT. M. MERCIER. Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT
DE LA BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. FUMOUX, pouvoir à Mme ÉGAL BUJAN,**
- **Mme ROMEUF, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme BONNEFOY, pouvoir à Mme MERLE.**

Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.

**DATE DE
CONVOCAION
1^{ER} JUIN 2026**
**DATE D'AFFICHAGE
1^{ER} JUIN 2026**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRÉSENTS : 20
VOTANTS : 23**

**OBJET : ÉLECTION
DES DÉLÉGUÉS
POUR LES
ÉLECTIONS
SÉNATORIALES AU
SCRUTIN
MAJORITAIRE.**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des
collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026
relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et
de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs
sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 12/2026 du 7 mai 2026
prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de plus
de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le
nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral :

Madame le Maire indique que le bureau électoral est
composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus
âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les
plus jeunes, il s'agit de Messieurs Jeannot GANTHER et Gilles
HOARAU ainsi que Madame Marlène RAQUIN et Monsieur
Michaël MERCIER.

La secrétaire de séance est Madame Lætitia CHAPON-ROLLAT
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées :

La Liste suivante :

Jean-Marc BRUNIAU, Stéphanie CHERVIN, David COUPERIER, Corinne BOURDUCHE, Jérôme BOUTONNAT, Claire AUGIER, Michaël MERCIER, Valérie MERLE, Philippe FUMOUX, Séverine ÉGAL BUJAN, Gilles HOARAU.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du Conseil Municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement de la candidature il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	: 23
- bulletins blancs ou nuls	: 1
- suffrages exprimés	: 22
- majorité absolue	: 12

Ont obtenu :

-Liste conduite par Monsieur Jean-Marc BRUNIAU : 22

Jean-Marc BRUNIAU, Stéphanie CHERVIN, David COUPERIER, Corinne BOURDUCHE, Jérôme BOUTONNAT, Claire AUGIER, Michaël MERCIER, Valérie MERLE, Philippe FUMOUX, Séverine ÉGAL BUJAN, Gilles HOARAU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 18 JUIN 2026

Publié

le : - 6 JUIN 2026

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,



Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

